

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20241212D05

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 17
- votants : 17

Date de convocation
5 Décembre 2024

Date d'affichage
5 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 Décembre 2024 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Centre Socio Culturel (salle des élections).

Présents : BEAUFRERE Marie-Annick, CHAUMETTE Catherine, CHAUVAT Jean-Marc, LAZARD Gérard.

ASSIMON Pascale, AUBARD Floriane, BINET Patrick, BOFFEL Jean-Marie, CHAUVAT Delphine, DENORMANDIE Frédéric, HUARD Claudia, MASTIL Colette, MATHEY Jean-Luc, PLANTUREUX Cécile, ROUTET Philippe, TOUCHES Jacqueline.

Absents excusés : ROCHOUX Françoise

Absents : DUTRAIT David

Secrétaire de séance : Catherine CHAUMETTE

OBJET : TARIF CAMPING « LES FRENES » AU 1^{ER} Janvier 2025

Délibération N° 20241212D05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote les tarifs du camping , au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

I . CAMPING - CARAVANING

Redevance Journalière

▪ Emplacement :

- Tente + voiture : 2,50 €
- Caravane + Voiture : 3,50 €
- Camping-Car : 3,50 €

- Par personne 3,00 €
- A partir du 3^{ème} adulte 2,00 €
- Enfant 3 à 10 ans 1,00 €
- Enfant – 3 ans Gratuit

- Forfait 7 jours 2 personnes 90,00 €
- Supplément « grand confort 2,00 € (assainissement individuel)
- Electricité 5,00 €
- Garage mort 3,00 €
- Fourniture de pain de glace..... 0,50 € l'unité
- Fourniture lessive 0,50 € la dose

II . BUNGALOWS :

Capacité : 8 personnes			
Location à la semaine du 1 ^{er} juin au 15 septembre	Hors saison	Pleine Saison (15 juin au 31 Août)	Ouvriers
LOCATIONS			
- La semaine	270 €	300 €	250 €
- Le Week-end = 2 nuits	160 €		
- La nuitée	110 €		
ARRHES			
- La semaine	75 €	84 €	
- Le Week-end	45 €		
- La nuitée	30 €		
CAUTIONS			
- La semaine	135 €	150 €	125 €
- Le Week-end	80 €		
- La nuitée	55 €		

. **Ménage** l'heure (facultatif) : 30 € quelle que soit la saison

. **Forfait chauffage du 15 octobre au 15 avril** : 15 €/jour

. **Location de draps** (de dessus, de dessous et taies) :
Pour les locations d'une nuit ou d'un week-end8 € la parure.

. **Reconduction du tarif casse** pour les bungalows, voir tableau joint en annexe.

En pleine saison, en l'absence de location à la semaine, les bungalows pourront être loués à la nuitée ou par week-end.

III. CHALET « SAINT-JACQUES »

. La nuitée, toutes saisons – Pèlerins de Saint Jacques de Compostelle : 8,00 € par personne.

➤ **Annulation** :

- Jusqu'à un mois avant la date prévue, les arrhes sont remboursées à 100%,
- Jusqu'à 15 jours avant la date prévue les arrhes sont remboursées à 50 %,
- L'annulation faite moins de 15 jours avant la date prévue ne fait pas l'objet d'un remboursement des arrhes.

➤ **Aux prix ci-dessus s'ajoute la TAXE de SEJOUR.**

Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance,
Catherine CHAUMETTE




Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 036-213601412-20241219-DCM20241212D05-DE

S²LO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 19/12/2024 et publié et affiché le 19/12/2024.

Le Maire, Guy GAUTRON

